

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 14 octobre 2014 et affichée le 14 octobre 2014.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Mireille DARTHOIS à Mme Colette NEGRI, Mme Jennifer MUSZYNSKI à M. Dominique LAURENT

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Présentation au Conseil Municipal des agents recrutés au sein des services entretien et périscolaire de la commune,
- 2014-61 Convention de chasse négociée de gré à gré
- 2014-62 Convention de mise en œuvre d'un partenariat avec l'ADEPPA pour l'organisation d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires
- 2014-63 Adhésion à MATEC-Moselle Agence Technique
- Information sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES AGENTS RECRUTES AU SEIN DES SERVICES ENTRETIEN ET PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE

Au sein du Service Entretien, **Mme Christine Clément** et **Mme Muriel Sacco** ont été recrutées le 1^{er} octobre 2014 en tant qu'agents chargées de propreté des locaux : respectivement Ecole – Dojo et Ecole - Omnisports – Tennis.

M. Jérémy Barbier a intégré le Service Périscolaire en tant que Directeur le 6 octobre 2014.

2014-61 **CONVENTION DE CHASSE NEGOCIEE DE GRE A GRE**

Vu le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2014,

Vu les articles L.429-2 à L.429-18 du Code de l'Environnement,

Vu les avis émis le 2 octobre 2014 par la Commission Communale Consultative de Chasse, consultée sur les demandes de réserves et enclaves, la consistance du lot de chasse et le renouvellement du bail par convention négociée de gré à gré,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe la consistance du lot de chasse :
 - ✓ en retirant les zones d'activités et les zones d'habitat,
 - ✓ en fixant la superficie cadastrale hors réserve et enclave à 278 ha 46 a 57 ca, dont 74 ha 81 a 13 ca de pré, 14 ha 81 a 97 ca de bois, 97 a 10 ca de friches et 28 ha 70 a 24 ca en eau,
 - ✓ en arrêtant les limites pour un lot de chasse unique conformément au plan de chasse ci-annexé,
 - ✓ en acceptant les réserves et enclaves dont la surface totale s'élève à 164 ha 34 a 30 ca, dont 10 ha 90 a 76 ca de pré, 74 ha 44 a 53 ca de bois, 15 a 34 ca de friches et 2 ha 24 a 05 ca en eau, suivant le détail ci-dessous :

R1 : M. JACQUES : 2 ha 50 a 13 ca

R2 : M. DIER Alain : 12 ha 27 a 78 ca

R3 : M. DIER Christophe : 5 ha 51 a 52ca

R4 : Les Sablières DIER SARL, M. DIER Christophe : 50 ha 90 a 42 ca

R5 : M. SALLERIN : 75 ha 36 a 66 ca

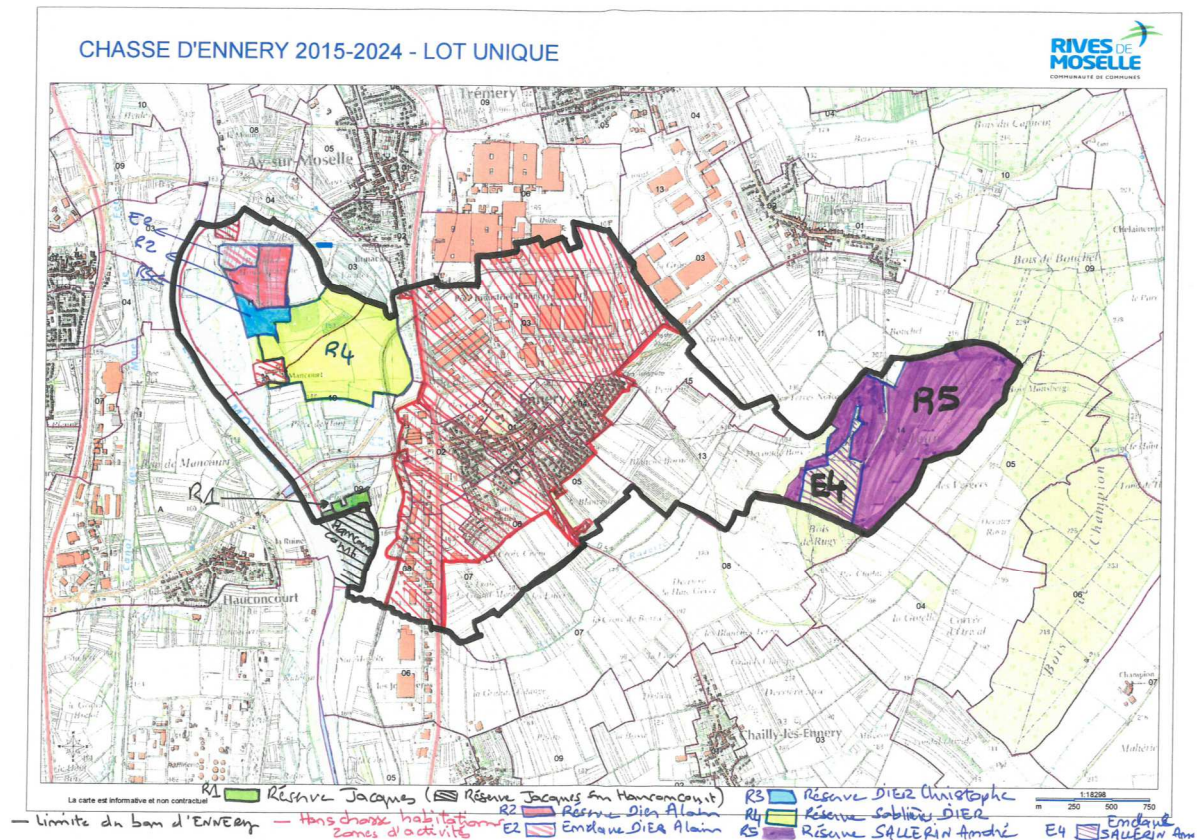
E2 : M. DIER Alain : 3 ha 66 a 01 ca

E4 : M. SALLERIN : 14 ha 11 a 78 ca

- Fixe le montant annuel du loyer de la chasse à 2928.99 € arrondi à 2929 € :
 - ✓ considérant la délibération en date du 2 décembre 2013 fixant le loyer de la chasse à 3219 €, soit 9.7122 € de l'hectare,
 - ✓ considérant l'arrêté du 22 juillet 2014 constatant pour 2014 l'indice national des fermages à 108.30,
 - ✓ considérant que le montant à l'hectare du loyer de la chasse passe à 10.5183 € en fonction de l'indice national des fermages,
 - ✓ considérant la superficie du lot de chasse arrêtée à 278 ha 46 a 57 ca,
- Arrête le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales :

Le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales est arrêté tel qu'il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2014.

- Valide la convention de gré à gré ci-annexée, pour le renouvellement du bail de la chasse communale aux conditions ci-dessus avec Monsieur DIER Etienne durant la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



2014-62 CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ADEPPA POUR L'ORGANISATION D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SUR LES TEMPS DE VACANCES SCOLAIRES

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de la convention de mise en œuvre d'un partenariat entre la Commune d'Ennery et l'ADEPPA pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Cette convention est, par conséquent, établie pour la période d'octobre à décembre 2014.

Ce partenariat est passé pour le temps d'organisation d'ALSH par la commune elle-même. Pendant ce délai de mise en place, la convention pourra être renouvelée, pour une période de trois mois, deux fois, par accord exprès des parties, au moins un mois avant la fin de la période concernée.

Considérant l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
 Considérant la nécessité d'organiser un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la convention de mise en œuvre d'un partenariat avec l'ADEPPA pour l'organisation d'ALSH sur le temps des vacances scolaires,
- **Charge** Madame le Maire de signer ladite convention et de la reconduire expressément si nécessaire,
- **Désigne** Mme Ghislaine MELON et Mme Colette NEGRI, représentantes de la commune pour siéger au Comité de Pilotage
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2014-63 **ADHESION A MATEC-MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la possibilité d'adhérer à MATEC-Moselle Agence Technique : Créée par le Conseil Général de Moselle, l'Agence apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage à ses adhérents dans les domaines du bâtiment, des voiries-réseaux divers et infrastructures, des travaux de mise en accessibilité, de l'eau et l'assainissement.

Cette adhésion prend effet pour la durée du mandat, sur la base d'une cotisation annuelle de 0.50€/habitant, chaque projet de la commune faisant l'objet ensuite d'une convention technique et financière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à MATEC (Moselle Agence Technique), Etablissement Public Administratif départemental dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération,
- **Décide** de mandater M. Denis KOULMANN, 1^{er} adjoint au Maire, pour représenter la commune d'Ennery, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts en annexe à la présente délibération,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

ANNEXE

STATUTS DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Votés par l'Assemblée Départementale le 7 février 2013

Approuvés par les 422 autres collectivités membres, du 7 février au 19 septembre 2013

Modifiés par l'Assemblée Générale Constitutive du 20 septembre 2013

➤ **INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

Mme le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps au profit des agents de la commune, la procédure l'alimenter et l'utiliser.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

✓ *Décisions par délégation de pouvoir :*

• **DECISION 2014-44**

Signature de l'avenant au marché de Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Albert Camus : remplacement des chaudières, passé avec A VIRGILI SAS, ayant, pour objet des travaux hydrauliques sur l'alimentation et le bouclage en chaufferie, pour un montant de 1 049 € HT soit 1 258.80 € TTC.

• **DECISION 2014-45**

Attribution du marché à la société E.R.T.P pour la fourniture et pose d'une plateforme à vélos et modification du parcours piétons-élèves à l'école primaire. Le montant de la dépense s'élève à 7474,20 euros HT, soit un montant TTC de 8969,04 euros.

• **DECISION 2014-46**

Attribution du marché à la société BLACHERE ILLUMINATION pour la révision et réparation d'illuminations de Noël ainsi que la location triennale d'illuminations de Noël pour les rues Marcel DECKER et Belle-CROIX. Le montant de la dépense s'élève à 8949,77 euros HT, soit un montant TTC de 10739,72 euros

• **DECISION 2014-47**

Acceptation et règlement de l'état des frais, dus à Me COSSALTER & DE ZOLT avocats, pour Conseil juridique (ENNERY-DOSSIER GENERAL – 4315) s'élevant à 240,00 €

➤ **DIVERS**

Recensement de la population 2015

Une information est transmise à la population pour le recrutement de 4 agents recenseurs

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21 h 15.

Le Maire,
Ghislaine MELON